

INDEX DE L'EGALITE FEMMES - HOMMES 2024

Conformément aux dispositions légales et réglementaires visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, la Société des grands projets a calculé son Index de l'égalité femmes - hommes au titre de l'année civile 2024 et a obtenu la note globale de **92/100**, déclinée par indicateurs comme suit :

| Indicateur | Score obtenu | Score maximum |
|--|---------------------|----------------------|
| 1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes | 37 | 40 |
| 2. Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes | 20 | 20 |
| 3. Ecart de taux de promotion entre les femmes et les hommes | 15 | 15 |
| 4. Taux de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité | 15 | 15 |
| 5. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations | 5 | 10 |